

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 décembre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021**

**2021 DPMP 1** Subvention (6 000 euros) avec l'association Protection civile Paris Seine (aide au financement du loyer du local situé 13 rue de Panama, 75018 Paris).

**M. Nicolas NORDMAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 6 décembre 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021, par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la Protection civile de Paris ;

Vu le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6 000 euros est attribuée à la Protection civile Paris Seine, 244, rue de Vaugirard 75015 Paris (n° SIMPA 16075, dossier n°2021\_12112).

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle avec l'Association Protection civile Paris Seine.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget 2021 de la Ville de Paris et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**